

Litige association animaux

Par **Druillet**, le **12/02/2020** à **05:30**

Bonjour

J'ai un litige avec une personne faisant partie d'une association.

Récapitulatif de l'histoire:

En juin 2019, une nourrisseuse d'une association, réussi à trapper un chat adulte, et étant une connaissance, celle ci ne trouvant personne pour caser le chat, ne pouvant elle même le prendre, je me propose, le temps qu'elle trouve un adoptant, de le garder durant 1 ou 2 mois. Le chat est castré, vacciné etc...

Et identifié au nom de cette association. Pas de pb jusque là.

En septembre, tout se passant bien et pas de nouvelles d'un possible adoptant, je déclare que je désire l'adopter à cette personne. j'ai donc le carnet de santé du chat. Point barre.

Et maintenant, février 2020, cette personne, suite à un désaccord sur une visite vétérinaire qui ne s'impose pas dans l'urgence, chat obèse mais en pleine forme, me déclare que le chat ne m'appartient pas, et que je dois obtempérer sinon elle appellera la police et récupérera ce chat. Que faire.

Cela fait maintenant 8 mois que j'ai ce chat (qu'il s'est attaché à moi et réciproquement).

N'y a t il pas abus de confiance ?